



Fonds pour bâtir des communautés sécuritaires

RAPPORT PUBLIC ANNUEL 2022-2023

Ce document a été rédigé par la Direction des programmes du ministère de la Sécurité publique. Il est disponible en format électronique sur [Québec.ca](https://www.quebec.ca).

Pour plus de renseignements concernant les données statistiques présentées dans ce document :

Ministère de la Sécurité publique
Direction générale des affaires policières
Direction des programmes
Tour du St-Laurent, 7^e étage A
2525, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 2L2

prevention.criminalite@msp.gouv.qc.ca

Téléphone : 418 646-6777
Sans frais : 1 866 644-6826
Télécopieur : 418 643-0275

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (2024). *Fonds pour bâtir des communautés plus sécuritaires : rapport public annuel 2022-2023*, Québec, 22 p. <https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/police-prevention-criminalite/prevention-criminalite/aide-financiere/soutien-municipalites/resume-projets-programme-soutien-municipalites-prevention-criminalite>.

© Gouvernement du Québec
Ministère de la Sécurité publique

ISBN 978-2-550-96448-3 (PDF)

Dépôt légal – 2024
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Tous droits réservés pour tous pays. Sauf à des fins de citation, toute reproduction, par quelque procédé que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite de la Direction des programmes.

TABLE DES MATIÈRES

OBJET ET PORTÉE DU RAPPORT	4
CONTEXTE	4
La Stratégie québécoise de lutte contre la violence armée : CENTAURE.....	4
OBJECTIFS POURSUIVIS	5
Résultats généraux attendus	6
Modèle d’organisation des services en sécurité urbaine	6
BÉNÉFICIAIRES, CLIENTÈLES, PARTENAIRES	6
Bénéficiaires du FBCS.....	6
Clientèles	7
RÉPARTITION DE L’AIDE FINANCIÈRE	7
Les intrants	7
Les extrants	7
ACTIVITÉS PRÉVUES PAR LES BÉNÉFICIAIRES DU FBCS	9
ANNEXE 1 – MODÈLE D’ORGANISATION DE SERVICES EN SÉCURITÉ URBAINE	10
ANNEXE 2 – VILLE DE GATINEAU	11
ANNEXE 3 – VILLE DE LAVAL	12
ANNEXE 4 – VILLE DE LÉVIS	13
ANNEXE 5 – VILLE DE LONGUEUIL	14
ANNEXE 6 – VILLE DE MONTRÉAL	15
ANNEXE 7 – VILLE DE QUÉBEC	16
ANNEXE 8 – VILLE DE SAGUENAY	17
ANNEXE 9 – VILLE DE SHERBROOKE	18
ANNEXE 10 – VILLE DE TERREBONNE	19
ANNEXE 11 – VILLE DE TROIS-RIVIÈRES	20
ANNEXE 12 - PROJETS FINANCÉS AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ (FBCS)	21

OBJET ET PORTÉE DU RAPPORT

Ce rapport contextualise et détaille les principales actions financées et mises en œuvre dans le cadre du Fonds pour bâtir des communautés sécuritaires (FBCS).

Le ministère de la Sécurité publique (MSP) a signé une entente de contribution financière avec les 10 plus grandes municipalités du Québec¹.

Prenant effet le 1^{er} janvier 2023, ces ententes prévoient la mise en œuvre de plans d'action visant l'amélioration de la sécurité urbaine dans un contexte d'augmentation des violences liées aux armes à feu.

En vertu de la date de prise d'effet, le premier rapport annuel a une portée limitée. Il détaille davantage les extraits envisagés par les activités des bénéficiaires de l'aide financière que les résultats de celles-ci. Il offre néanmoins une vision extensive des principes guidant l'action gouvernementale en matière de prévention de la criminalité et contextualise, dans l'écosystème des différentes mesures en cours, la spécificité du FBSC.

CONTEXTE

Le gouvernement du Canada investit, sur une période de cinq ans, 250 M\$ pour lutter contre les violences armées. Cette enveloppe budgétaire s'ajoute, en complémentarité, aux investissements canadiens dans le cadre du Fonds d'action contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs.

En est issue l'*Entente Canada-Québec pour le financement relatif au Fonds pour bâtir des communautés plus sécuritaires*, qui prévoit le versement d'un financement de 41,8 M\$ au gouvernement du Québec pour les exercices financiers 2022-2023 à 2025-2026. Cette entente permet au gouvernement du Québec de financer dix villes de plus de 100 000 habitants du Québec pour un montant global de 37,4 M\$. Le montant attribué pour chaque ville est réparti en fonction de leur population et d'un facteur de pondération basé sur la moyenne des infractions contre la personne de 2015 à 2020 commises sur leur territoire. Un facteur « métropole » a aussi été ajouté pour refléter la situation actuelle quant aux violences par armes à feu.

Le Québec réserve également une partie de l'enveloppe pour soutenir des projets de municipalités de moins de 100 000 habitants et, éventuellement, issus de la communauté inuite du Nunavik ou de communautés des Premières Nations.

La principale préoccupation liée à la mise en œuvre du FBCS est de l'intégrer dans un cadre déjà en place, nommément la Stratégie québécoise de lutte contre la violence armée : CENTAURE, tout en respectant les orientations du gouvernement du Québec en matière de prévention de la criminalité.

La Stratégie québécoise de lutte contre la violence armée : CENTAURE

La Stratégie CENTAURE est une planification compréhensive des actions visant la réduction des violences armées au Québec basée sur une synergie des interventions et la concertation des principaux acteurs impliqués. Elle englobe des initiatives prises par le gouvernement et les services de police pour lutter contre

¹ Selon les données démographiques de 2020.

les violences armées liées aux gangs de rue ou aux organisations criminelles ou tout autre type de violence qui fragilise la sécurité des quartiers.

Cette stratégie est bâtie autour de trois axes :

1. **Prévention** : Vise à intervenir en amont auprès des personnes en situation de vulnérabilité ou de rupture sociale, à risque de délinquance ou de s'ancrer dans un mode de vie criminel;
2. **Répression** : Vise à assurer une pression constante sur les criminels, le crime organisé et les gangs de rue pour neutraliser et déstabiliser leurs activités;
3. **Développement des connaissances et des compétences** : Vise une meilleure compréhension des phénomènes associés à la violence armée pour intervenir de façon optimale.

La Stratégie CENTAURE est composée de différentes enveloppes budgétaires dont fait partie le FBCS. Un arrimage entre les objectifs et les orientations de la Stratégie et du FBCS était nécessaire. Les plans d'action développés par les municipalités bénéficiaires du FBCS se veulent donc complémentaires aux actions déjà entreprises dans le cadre de la stratégie.

OBJECTIFS POURSUIVIS

L'objectif du FBCS est de soutenir les administrations locales dans leurs efforts pour assurer la sécurité de leurs citoyens, notamment par la réduction de la prévalence d'événements liés aux armes à feu et aux gangs. Le financement alloué permet de mettre en place des projets adaptés aux communautés pour améliorer la sécurité urbaine, prévenir la violence liée aux armes à feu et aux gangs et combler les lacunes dans les connaissances concernant les conséquences des interventions sur la violence liée aux armes à feu et aux gangs.

Les bénéficiaires identifiés peuvent en outre distribuer les fonds aux bénéficiaires ultimes de leur choix pour :

- développer des stratégies et des initiatives locales et communautaires;
- renforcer les capacités afin de mieux comprendre la nature, la portée et les effets des types d'initiatives de prévention et d'intervention mises en œuvre;
- améliorer les activités de prévention et d'intervention ciblées et fondées sur des données probantes;
- faire progresser les connaissances et les preuves de ce qui fonctionne;
- élaborer une stratégie et un système de collecte de données.

Les actions entreprises par les administrations locales et leurs partenaires pour améliorer la sécurité urbaine doivent agir sur les conditions favorisant la commission d'actes délinquants, dont des actes de violence commis par arme à feu.

Ces actions s'inscrivent ainsi dans une perspective préventive et privilégient des interventions ciblées dans des secteurs où des populations à risque ou vulnérables se trouvent. Elles sont mises en œuvre par un ensemble de partenaires et sous la coordination de la ville.

Résultats généraux attendus

Le FBCS vise l'atteinte des résultats opérationnels suivants :

- Planification intégrée, soit en concertation avec les acteurs impliqués, des actions en sécurité urbaine et de réduction des violences par arme à feu;
- Mise en place d'un filet de sécurité et de trajectoires de services adaptées aux clientèles visées;
- Mobilisation efficiente des partenaires.

Les effets attendus à moyen et long termes par le FBCS sont les suivants :

- Amélioration du sentiment de sécurité des citoyens, notamment par une appropriation positive de l'espace public;
- Diminution des crimes de violence armée dans le secteur ciblé;
- Diminution des coûts sociaux, financiers et humains liés à la criminalité, et plus particulièrement aux violences armées.

Modèle d'organisation des services en sécurité urbaine

Un *Modèle d'organisation de services en sécurité urbaine* a été partagé par le MSP aux 10 plus grandes municipalités du Québec. Ce modèle vise l'adoption d'une compréhension commune des objectifs et des résultats recherchés en matière de réduction des violences armées. Ainsi, les actions entreprises par les municipalités sont orientées par ce modèle présenté à l'annexe 1.

BÉNÉFICIAIRES, CLIENTÈLES, PARTENAIRES

Bénéficiaires du FBCS

Le FBCS finance les 10 plus grandes villes du Québec :

Ville de Gatineau	Ville de Laval	Ville de Lévis	Ville de Longueuil	Ville de Montréal
Ville de Québec	Ville de Saguenay	Ville de Sherbrooke	Ville de Terrebonne	Ville de Trois-Rivières

Le FBCS permet également la bonification de l'enveloppe du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité (PSM) visant à offrir de l'aide financière aux organisations municipales et aux communautés autochtones de moins de 100 000 habitants. Les municipalités bénéficiaires de cette enveloppe sont les suivantes :

Ville de Saint-Antonin	MRC de Rivière-du-Loup	Ville de L'Ancienne-Lorette	Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac	Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu
MRC de Portneuf	Ville de Granby	Ville de Gracefield	MRC d'Argenteuil	Ville de Sainte-Catherine

Le FBCS prévoyait le financement de l'Administration régionale Kativik. Les sommes destinées à la population inuite du Nunavik n'ont toutefois pu être dépensées en 2022-2023 faute d'entente conclue avant le 31 mars 2023 avec l'Administration régionale Kativik. Des démarches sont en cours pour que l'on soit en mesure de soutenir une initiative structurante visant l'amélioration de la sécurité des Inuits via le FBCS. Le financement d'autres communautés autochtones dont les besoins sont connus et la mobilisation des acteurs actuelle est aussi en analyse.

Clientèles

Le FBCS vise à joindre les populations à risque ou vulnérables.

Exemples de clientèles jointes :

- Population d'un quartier ou d'un secteur chaud;
- Jeunes qui fréquentent les organismes communautaires et/ou les maisons de jeunes;
- Jeunes hébergés en centre de réadaptation ou en centre jeunesse;
- Jeunes en marge.

RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE

Les intrants

L'Entente Canada-Québec pour le financement relatif au Fonds pour bâtir des communautés plus sécuritaires prévoit que le Canada verse au Québec une enveloppe totale de 41,8 M\$ pour les exercices financiers 2022-2023 à 2025-2026, selon la répartition suivante :

2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Total
6 667 391,94 \$	12 346 345,96 \$	12 346 345,96 \$	10 453 361,29 \$	41 813 445 \$

Les extrants

Le Québec verse une enveloppe totale de 37,4 M\$ aux 10 plus grandes municipalités du Québec pour les exercices financiers 2022-2023 à 2025-2026, selon la répartition suivante :

Municipalités	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Total
Montréal	2 628 098,17 \$	5 105 089,37 \$	5 105 089,37 \$	4 279 425,64 \$	17 117 702,55 \$
Québec	627 265,32 \$	1 218 464,96 \$	1 218 464,96 \$	1 021 398,42 \$	4 085 593,67 \$
Laval	707 699,39 \$	1 374 708,39 \$	1 374 708,39 \$	1 152 372,06 \$	4 609 488,23 \$
Longueuil	428 131,32 \$	831 646,49 \$	831 646,49 \$	697 141,43 \$	2 788 565,74 \$
Gatineau	396 040,98 \$	769 310,91 \$	769 310,91 \$	644 887,60 \$	2 579 550,41 \$
Saguenay	190 515,72 \$	370 077,41 \$	370 077,41 \$	310 223,52 \$	1 240 894,06 \$
Sherbrooke	212 128,02 \$	412 059,37 \$	412 059,37 \$	345 415,59 \$	1 381 662,36 \$
Terrebonne	201 730,76 \$	391 862,67 \$	391 862,67 \$	328 485,36 \$	1 313 941,46 \$
Lévis	170 651,85 \$	331 491,79 \$	331 491,79 \$	277 878,48 \$	1 111 513,90 \$
Trois-Rivières	181 593,57 \$	352 746,12 \$	352 746,12 \$	295 695,27 \$	1 182 781,07 \$
Total	5 743 855,11 \$	11 157 457,49 \$	11 157 457,49 \$	9 352 923,37 \$	37 411 693,46 \$

Dans le cadre du PSM, le Québec verse également une enveloppe totale de 2 M\$ à 10 municipalités de moins de 100 000 habitants du Québec pour les exercices financiers 2022-2023 à 2025-2026, selon la répartition suivante :

2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Total
500 000 \$	500 000 \$	500 000 \$	500 000 \$	2 000 000 \$

Les sommes de l'année financière 2022-2023 ont été réparties ainsi :

Municipalités	2022-2023
Ville de Saint-Antonin	37 500 \$
MRC de Rivière-du-Loup	75 000 \$
Ville de L'Ancienne-Lorette	25 000 \$
MRC de Portneuf	75 000 \$
Ville de Granby	45 000 \$
Ville de Gracefield	24 000 \$
MRC d'Argenteuil	50 000 \$
Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac	25 000 \$
Ville de Sainte-Catherine	68 500 \$
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu	75 000 \$
Total	500 000 \$

Il est à noter que les bénéficiaires et la répartition des sommes du PSM peuvent varier pour chaque année financière; ainsi, les données pour les années financières 2023-2024 à 2025-2026 sont encore inconnues.

Finalement, le Québec verse une enveloppe totale de 1,95 M\$ à des administrations autochtones pour les exercices financiers 2022-2023 à 2025-2026, selon la répartition suivante :

2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Total
311 536,83 \$	576 888,46 \$	576 888, 46 \$	488 437,92 \$	1 953 751,67 \$

Toutefois, comme mentionné précédemment, les sommes prévues pour l'Administration régionale Kativik pour l'année financière 2022-2023 n'ont pu être dépensées faute d'entente conclue avant le 31 mars 2023.

ACTIVITÉS PRÉVUES PAR LES BÉNÉFICIAIRES DU FBCS

Les ententes avec les 10 plus grandes municipalités du Québec ayant pris effet le 1^{er} janvier 2023, il est encore trop tôt pour exposer des résultats concrets découlant des activités prévues. Les annexes 2 à 11 présentent toutefois un résumé du plan d'action prévu, un résumé de leur situation initiale ainsi que les actions prévues pour chacune des municipalités bénéficiaires du FBCS.

Les ententes avec les 10 municipalités de moins de 100 000 habitants dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité ayant pris effet le 1^{er} octobre 2022, aucun bilan n'a encore été déposé au MSP. L'annexe 12 présente toutefois le résumé des projets entrepris par ces municipalités.

Annexe 1 – Modèle d'organisation de services en sécurité urbaine



Annexe 2 – Ville de Gatineau

VILLE DE GATINEAU		396 040,98 \$
<p>Résumé</p> <p>La Ville de Gatineau propose une démarche d'élaboration d'un plan d'action pour prévenir la violence liée aux armes à feu et aux gangs sur son territoire et pour lutter contre elle. Pour ce faire, la Ville réalise un portrait des besoins, des forces, des faiblesses, des enjeux et des opportunités de son territoire en matière de criminalité. Elle réunit également les partenaires pertinents au développement d'initiatives novatrices et à la mise en place de projets répondant aux objectifs du FBCS.</p> <p>Les actions entreprises par la Ville de Gatineau dans le cadre du FBCS visent à développer une réponse adaptée aux enjeux de sécurité urbaine et à augmenter les facteurs de protection des jeunes âgés de 7 à 35 ans.</p>		
Situation initiale	Actions mises en œuvre	
<p>Les données du Service de police de la Ville de Gatineau (SPVG) d'octobre 2022 montrent que les jeunes Gatinois âgés de 15 à 24 ans représentent 14 % de l'ensemble de la population de Gatineau, et ils sont responsables de 18 % de la criminalité de violence pour les six derniers mois (1^{er} avril au 30 septembre 2022). Pour cette période de référence, ces jeunes ont été impliqués dans 31 % des événements liés aux voies de fait simples. De plus, parmi toutes les infractions commises par les jeunes, les voies de fait sont suivies de près par les menaces (20 %), les agressions armées (19 %), avoir braqué ou déchargé une arme à feu ou en avoir fait usage (7 %) et les vols qualifiés (7 %).</p> <p>En contexte postpandémique, il est possible de constater que de plus en plus de jeunes semblent vivre une certaine détresse psychologique. Combinée à une plus grande accessibilité aux armes à feu (perçue ou avérée), cette situation peut rapidement devenir une situation à haut risque.</p> <p>Toujours selon les données du SPVG, ce sont 456 jeunes qui ont été appréhendés au cours des 657 événements violents recensés au cours des 6 derniers mois. Certains sont impliqués à plus d'une reprise dans des événements violents.</p>	Réalisation d'un portrait sur les enjeux de sécurité urbaine sur le territoire de Gatineau	
	Mobilisation et implication des différents partenaires de la communauté tels que les organismes communautaires et les citoyens	
	Réalisation d'une trajectoire de services en fonction du milieu de prise en charge	
		Déploiement d'un modèle de police de proximité

Annexe 3 – Ville de Laval

VILLE DE LAVAL		707 699,39 \$
<p>Résumé</p> <p>La Ville de Laval élabore un plan d'action pour la sécurité et le bien-être collectif visant à établir une stratégie d'action tenant compte des enjeux de son territoire. Pour ce faire, la Ville mobilise différents acteurs du développement social, dont les citoyens et les jeunes. Elle identifie et documente également les meilleures pratiques sur les territoires avoisinants et au Québec en lien avec le bien-être collectif et la sécurité urbaine.</p> <p>L'objectif est d'améliorer la sécurité urbaine et d'agir sur les facteurs de protection par une approche partenariale misant sur un leadership partagé et une collaboration des différents partenaires provenant des réseaux concernés (scolaire, communautaire, municipal, santé). Le développement d'environnements favorables et sécuritaires est au cœur des préoccupations de la Ville de Laval.</p>		
Situation initiale	Actions mises en œuvre	
<p>Depuis l'été 2020, une augmentation de la criminalité chez les jeunes est notée, comme en témoignent des événements violents impliquant la décharge d'armes à feu sur le territoire de Laval. Les événements se déroulent dans les lieux publics (rues, parcs, commerces, etc.), principalement dans les secteurs de Chomedey, de Fabreville et de Laval-Ouest, mais l'ensemble de la région est touché par ceux-ci.</p> <p>Pour la période entre le 1^{er} janvier 2016 et le 29 septembre 2022, 96 % (8 886 jeunes) des mineurs impliqués dans un dossier sont âgés de 13 à 17 ans. La très grande majorité d'entre eux, soit 79 % (7 287 jeunes), sont des garçons. Selon les informations obtenues, ils sont désorganisés, impulsifs et peuvent faire preuve d'une grande violence. Ils sont souvent armés, et surtout axés sur des crimes d'opportunité. Ils peuvent agir dès qu'ils voient une possibilité, ce qui rend difficile de prévenir leurs crimes.</p> <p>Des jeunes criminalisés vont dans les écoles secondaires recruter des plus jeunes, de parfois 12 et 13 ans.</p>	Réalisation d'un portrait régional portant sur la sécurité urbaine et identification des meilleures pratiques en la matière	
	Mobilisation des partenaires autour de la démarche d'élaboration et de mise en œuvre du plan d'action	
	Réalisation de projets et d'activités pour joindre les jeunes et les populations vulnérables et marginalisés	
	Développement d'une approche de formation continue auprès de l'ensemble des partenaires impliqués	

Annexe 4 – Ville de Lévis

VILLE DE LÉVIS		170 651,85 \$
<p>Résumé</p> <p>Dans le but de prévenir l'apparition d'un problème de violence armée, la Ville de Lévis rassemble les ressources allouées par le FBCS et les forces vives de son milieu afin de bonifier ses efforts de prévention déployés dans la collectivité. Pour ce faire, un étroit partenariat est établi avec les principaux acteurs contribuant aux actions visant l'amélioration de la sécurité.</p> <p>Les actions mises en œuvre en 2023 se concentrent autour de la phase « Engagement et acceptabilité sociale » du plan d'action élaboré, soit sur des actions d'analyse diagnostic, de concertation, de planification et de mobilisation.</p> <p>Le but principal de la démarche est de mettre en place, avec les acteurs de la communauté œuvrant auprès groupes de population ciblés tels que l'Office municipal d'habitation de Lévis, les organismes communautaires jeunesse et le Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches, des actions structurantes, pérennes et adaptées à la réalité lévisienne, notamment des trajectoires de services et des interventions directes auprès des clientèles ciblées.</p>		
Situation initiale	Actions mises en œuvre	
<p>Avec une population de 152 058 habitants, la ville de Lévis se situe au septième rang des dix plus grandes villes du Québec. Il y a à peine 10 ans, son taux de criminalité était de 3 943,03 par 100 000 habitants. De nos jours, la ville se distingue positivement par sa sécurité. En effet, elle se situe au second rang des endroits les plus sécuritaires, avec un taux de criminalité de 2 783,64 et un indice de gravité de la criminalité de 30,90.</p> <p>Au cours de l'année 2021, seulement trois événements liés aux armes à feu ont été répertoriés, soit un vol qualifié dans un commerce, une agression armée et un suicide par arme à feu.</p> <p>Dans le cadre du FBCS, les interventions à mettre en place se construisent autour de mesures destinées aux groupes de population les plus vulnérables et modulées en fonction de facteurs générateurs d'inégalité.</p>	Mobilisation des principales parties prenantes, dont le Service de police de Lévis, les organismes jeunesse, l'OMH de Lévis et le CISSS-CA	
	Diffusion d'outils pédagogiques (ex. : recueil des principaux facteurs de risque et de protection ainsi que des interventions probantes) et formation aux acteurs de la communauté	
	Élaboration d'un diagnostic local de sécurité, d'un portrait des interventions existantes et des trous de services et d'un modèle logique d'intervention	
	Réalisation d'interventions ciblées et mobilisatrices	

Annexe 5 – Ville de Longueuil

VILLE DE LONGUEUIL		428 131,32 \$
<p>Résumé</p> <p>Permettre à la Ville de Longueuil d'embaucher une ressource responsable de la coordination du plan d'action à l'échelle de l'agglomération. Le mandat de celle-ci est de réaliser un diagnostic portant sur la sécurité urbaine et de déterminer le meilleur véhicule de concertation pour l'atteinte des objectifs. Cette coordination favorise la création de liens et les arrimages avec les concertations déjà en place et les projets en cours pour améliorer la sécurité urbaine en agissant sur les conditions et les facteurs de risque favorisant la commission d'actes délinquants. Plusieurs de ses actions sont réalisées de façon concertée.</p> <p>Les actions en prévention ciblent principalement les adolescents et adolescentes ainsi que les jeunes adultes de 12 à 25 ans à risque de commettre des actes délinquants et leurs familles. Également, les enjeux de cohabitation sociale sont abordés et le soutien aux projets ayant démontré leur effet dans le milieu est maintenu.</p> <p>Pour la première année, les trois objectifs sont d'identifier les priorités d'action pour bâtir des communautés plus sécuritaires, de mettre en œuvre les recommandations du diagnostic de sécurité et de développer les connaissances et les compétences sur la sécurité urbaine.</p>		
Situation initiale	Actions mises en œuvre	
<p>Selon le Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL), il y a eu une augmentation des saisies d'armes et d'événements avec un coup de feu en 2022. En tout, il y a eu 292 saisies en 2022, alors qu'en 2018, ce nombre était de 218. Pour ce qui est des événements lors desquels des coups de feu sont survenus, il y en a eu 1 en 2018, alors qu'en 2022, il y en a eu 6.</p> <p>Le SPAL a observé une diminution de la délinquance juvénile sur le territoire depuis 2015, mais celle-ci est de plus en plus violente. Il y a eu une augmentation de 60 % des crimes contre la personne en sept ans.</p>	Embauche d'une personne responsable de la coordination	
	Réalisation d'un diagnostic de sécurité comprenant des recommandations et un plan d'action pour les années subséquentes	
	Établissement d'un mécanisme de collaboration entre les concertations sectorielles et celles en développement social	
	Offre de soutien financier à des projets répondant aux besoins identifiés dans le diagnostic de sécurité	

Annexe 6 – Ville de Montréal

VILLE DE MONTRÉAL		2 628 098,17 \$
<p>Résumé</p> <p>Dans la foulée de la hausse de la criminalité liée aux armes à feu, la Ville de Montréal est plus que jamais engagée à offrir des milieux de vie sécuritaires à l'échelle de la métropole. Les stratégies de prévention menées ou soutenues par la Ville s'intéressent aux facteurs qui influencent la sécurité, tout en misant sur les forces vives et transformationnelles des quartiers. Pour ce faire, la Ville favorise une approche intégrée qui l'amène à prioriser, à planifier et à agir en concertation avec de nombreux partenaires et à différentes échelles. La stratégie mise en place par la Ville comporte quatre grands volets :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Initiatives de prévention en sécurité urbaine, volet local; 2. Initiatives de prévention en sécurité urbaine, volet régional; 3. Accompagnement et soutien direct aux arrondissements et au milieu communautaire; 4. Expertises, recherches et évaluation. <p>Ainsi, par l'entremise du FBCS, la Ville mène des initiatives, des actions et des projets de prévention et d'intervention sociale ciblés qui visent à améliorer la sécurité vécue et perçue de la population au sein des quartiers et de la ville. Ce financement permet également à la Ville de développer une meilleure connaissance des enjeux, d'offrir un plus grand soutien ainsi que des outils aux arrondissements et aux organismes communautaires, de renforcer la mobilisation, le leadership et la capacité d'agir des milieux, de même que de mesurer l'effet de son action.</p>		
Situation initiale	Actions mises en œuvre	
<p>Montréal connaît une hausse importante du nombre d'événements déclarés de violence armée entre 2019 et 2021; 10 à 17 homicides, 33 à 52 tentatives de meurtre, 41 à 145 décharges d'armes à feu. Les événements avec une arme à feu se concentrent principalement dans le nord-est du territoire, au centre-ville ainsi que dans quelques secteurs du sud-ouest. Combiné à une couverture médiatique alarmante, cette situation affecte le sentiment de sécurité de la population, dont celui des jeunes et des familles.</p> <p>Plus largement, entre 2015 et 2021, 123 381 personnes de moins de 30 ans ont été impliquées dans un crime violent à Montréal, comme auteurs ou victimes. Ces événements (principalement des voies de fait, des menaces, des vols qualifiés et des agressions sexuelles) touchent tous les quartiers, mais se concentrent surtout dans des secteurs précis qui cumulent un grand nombre de facteurs de vulnérabilité. Cette situation renforce l'importance d'agir en amont et de manière intégrée, directement dans les milieux de vie.</p>	Réalisation de projets locaux en matière de prévention en sécurité urbaine	
	Réalisation de projets régionaux structurants en matière de prévention en sécurité urbaine	
	Accompagnement réalisé directement auprès des arrondissements et du milieu communautaire dans le déploiement de leurs stratégies de prévention en sécurité urbaine	
	Création de partenariats de recherche, acquisition de données et réalisation de rencontres d'échanges de pratiques et de formations	

Annexe 7 – Ville de Québec

VILLE DE QUÉBEC		627 265,32 \$
<p>Résumé</p> <p>La sécurité urbaine est un enjeu prioritaire pour les élus et la direction générale de la Ville de Québec, qui le démontrent concrètement au quotidien par leurs engagements et les efforts investis afin que les citoyens, les gens d'affaires et les touristes se sentent en sécurité sur le territoire. C'est aussi une volonté de premier plan d'investir pour soutenir et appuyer les initiatives qui permettent la réhabilitation des clientèles vulnérables pour que ces dernières puissent reprendre une trajectoire de vie exempte de criminalité.</p> <p>Dans le respect des objectifs du FBCS et des cinq axes d'organisation des services en sécurité urbaine, la Ville de Québec développe un programme de soutien à large spectre visant spécifiquement les personnes vulnérables de commettre des actes délinquants, dont des actes de violence commis par arme à feu. Ainsi, par l'entremise de ce programme, la Ville soutient des organismes communautaires œuvrant dans les sphères de prévention et d'intervention liées à la délinquance et à la violence armée.</p>		
Situation initiale	Actions mises en œuvre	
<p>Les problèmes sont nombreux sur l'ensemble du territoire et varient en fonction de la clientèle impliquée et des caractéristiques du milieu où elle évolue. À l'instar des autres grandes villes du Québec, de nouveaux phénomènes font leur apparition sur le territoire de l'agglomération de Québec concernant principalement les crimes en réseau pouvant impliquer de la violence armée, et il est impératif de les contenir rapidement avant que l'escalade de la violence se fasse sentir et que le nombre de victimes se multiplie.</p>	Production, par le Service de police de la Ville de Québec, d'une analyse exhaustive de la criminalité pour mieux sélectionner les projets à financer	
	Élaboration d'un inventaire comprenant l'ensemble des initiatives mises en place à la Ville de Québec	
	Production de matériel en lien avec l'appel de projets et création de comités (comité de gouvernance et de sélection)	
	Réalisation d'interventions et d'activités de prévention par les organismes communautaires sélectionnés	

Annexe 8 – Ville de Saguenay

VILLE DE SAGUENAY		190 515,72 \$
<p>Résumé</p> <p>L'objectif d'améliorer la sécurité urbaine est prioritaire pour la Ville de Saguenay. Depuis plusieurs années, celle-ci travaille activement à cet objectif avec plusieurs partenaires internes et externes à l'organisation. Dans les cinq dernières années, divers enjeux de sécurité ont été identifiés dans des secteurs ciblés, dont le centre-ville de Chicoutimi. Entre autres, des données recueillies par le Service de police de Saguenay à l'été 2022 corroborent le fait que le sentiment de sécurité des citoyens, des commerçants et des employés municipaux a diminué dans ces secteurs. Divers problèmes rencontrés (itinérance, santé mentale, consommation, dépendance, déviance) contribuent à favoriser la commission d'actes délinquants, d'incivilités et de violence.</p> <p>C'est pourquoi la Ville de Saguenay veut agir sur les conditions et les facteurs de risque qui mènent à ces comportements en mettant en œuvre des actions préventives tout en privilégiant des interventions ciblées où des populations à risque ou vulnérables se trouvent, et ce, de façon concertée avec le milieu.</p> <p>Les buts sont l'amélioration du sentiment de sécurité de la population, la diminution des crimes et de la violence et la diminution des désordres et des incivilités par l'amélioration des comportements et du respect de la réglementation, et ce, en vue d'une meilleure cohabitation dans la communauté.</p>		
Situation initiale	Actions mises en œuvre	
<p>Dans les cinq dernières années, divers enjeux de sécurité urbaine ont été identifiés dans des secteurs ciblés, dont le centre-ville de Chicoutimi. Les données recueillies confirment que le vandalisme et la criminalité sont en hausse dans ces secteurs.</p> <p>Ses actes entraînent des conséquences et des enjeux au sein de la communauté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Économiques : perte de revenus, bris et réparations, diminution d'achalandage, déménagement ou relocalisation, etc.; - Sociaux et populationnels : diminution du sentiment de sécurité et d'appartenance, violence ou comportement inapproprié dans des espaces publics, hausse de la consommation de drogue, etc.; - Organisationnels : rareté de la main-d'œuvre, accès aux services, etc. 	Planification d'activités préventives au sein de l'organisation municipale et des communautés	
	Mobilisation et concertation quant à la prise de décisions collectives à propos des actions à réaliser pour prévenir ou diminuer les enjeux de sécurité urbaine	
	Encouragement de la cohabitation harmonieuse dans l'espace public grâce à de l'intervention de milieu, de la médiation sociale et du dialogue avec les personnes en situation de vulnérabilité	
	Réalisation d'un diagnostic local de sécurité	

Annexe 9 – Ville de Sherbrooke

VILLE DE SHERBROOKE		212 128,02 \$
<p>Résumé</p> <p>La Ville de Sherbrooke, ses acteurs et ses partenaires souhaitent s'atteler aux enjeux liés à la sécurité urbaine. L'approche préventive est privilégiée pour travailler en amont des problématiques et mettre en œuvre des projets et des activités qui ont une portée plus durable. Deux volets principaux ont été identifiés : la jeunesse et les populations vulnérables et marginalisées, notamment au centre-ville ainsi qu'au sein des communautés les plus défavorisées.</p> <p>La Ville collabore avec différents partenaires afin de joindre les jeunes les plus vulnérables et d'accentuer la mobilisation des jeunes de tous horizons et de divers milieux. Il y a une volonté concertée de déployer des stratégies qui favorisent la mixité sociale et une meilleure collaboration ainsi que la mobilisation et la participation citoyennes. Des activités de médiation urbaine sont mises en place pour faciliter la résolution de conflits liés au partage de l'espace public et pour apporter du soutien aux personnes marginalisées rapidement.</p>		
Situation initiale	Actions mises en œuvre	
<p>Selon la Direction de la santé publique de l'Estrie, 75 % des problèmes de santé mentale apparaissent avant l'âge de 25 ans (2019) et 30 % des jeunes de 18 à 24 ans ressentent une détresse psychologique problématique comme effet collatéral de la pandémie (2020). De plus, une étude de 2015 indique que les jeunes associés aux gangs présentent davantage de symptômes de dépression-anxiété.</p> <p>La Coalition sherbrookoise pour le travail de rue note dans son bilan 2021 une grande détresse chez les jeunes. L'isolement et la perte de repères causés par les nombreux changements aux mesures sanitaires ont fragilisé le filet de sécurité autour des jeunes; ils sont laissés à eux-mêmes et la situation est préoccupante. Il en est de même pour d'autres groupes vulnérables, soit les femmes et les personnes en situation de pauvreté et en situation d'itinérance, dont les conditions de vie précaires se sont exacerbées.</p> <p>Dans le cadre du FBCS, les actions à mettre en place se construisent autour des jeunes de 12 à 29 ans et des personnes à risque d'itinérance.</p>	<p>Conception et mise en œuvre d'un projet de médiation urbaine offrant assistance mobile aux personnes marginalisées, orientation et accompagnement vers les ressources, médiation et résolution des conflits liés à l'occupation de l'espace public, présence et prévention dans l'espace public</p>	
	<p>Offre d'un service de halte-chaleur qui couvre les plages horaires où les autres ressources ne sont pas ouvertes pour accueillir les gens</p>	
	<p>Mise en place d'un programme Immersion au Service de police de Sherbrooke, selon le modèle développé au Service de police de l'agglomération de Longueuil</p>	
	<p>Réalisations de projets adaptés et accessibles par et pour les jeunes, qui répondent à leurs besoins et à leurs aspirations, encadrés par le milieu communautaire</p>	
	<p>Réalisation de formations accessibles et gratuites pour les jeunes, selon la nature de leurs projets et les besoins identifiés</p>	
<p>Animation pour les jeunes dans différents lieux (intérieurs et extérieurs).</p>		

Annexe 10 – Ville de Terrebonne

VILLE DE TERREBONNE		201 730,76 \$
<p>Résumé</p> <p>La Ville de Terrebonne propose de réaliser un plan d'action comprenant des actions concertées visant à améliorer la sécurité urbaine et à agir sur les conditions et les facteurs de risque favorisant la commission d'actes délinquants, dont des actes de violence commis par arme à feu.</p>		
Situation initiale	Actions mises en œuvre	
<p>La complexité des appels policiers ne cesse de croître. L'influence des réseaux sociaux entraîne des répercussions directes sur la gestion de crises auxquelles les policiers doivent dorénavant faire face. Les déplacements policiers, pour des motifs de nature psychosociale, occupent aujourd'hui une grande place dans leur travail, et le niveau de risque d'intervention est de plus en plus élevé.</p> <p>Plusieurs membres du crime organisé font le choix de résider à Terrebonne, ce qui leur permet de non seulement poursuivre leurs activités criminelles sur l'île de Montréal, mais également d'étendre leurs activités dans les régions des Laurentides et de Lanaudière. Ce phénomène comporte des risques pour nos citoyens et vient fortement miner leur sentiment de sécurité.</p> <p>Quant à la délinquance et aux nombreuses initiatives policières pour la contrer, c'est essentiellement dans les parcs et aux alentours des établissements scolaires qu'elles s'expriment. Il est question de bagarres violentes et armées induites par divers « gangs » de jeunes. Entre trafic de drogues et recrutement de jeunes filles pour la prostitution, les motifs de conflits ne manquent pas. Nul doute que le portrait des établissements scolaires situés sur notre territoire inquiète grandement, et celui de la violence dans les lieux de rassemblements publics tels que les parcs est aussi préoccupant.</p>	Embauche d'une ressource en coordination et déploiement d'actions prioritaires ciblées par le comité de travail	
	Création d'un comité de partenaires clés déjà mobilisés autour du défi de l'inclusion sociale et de la sécurité urbaine	
	Validation et bonification des initiatives réalisées dans le cadre de la démarche menant à l'adoption de la première Politique de développement social de la Ville de Terrebonne et à son plan d'action triennal qui sera déployé au cours de l'année 2023	
	Documentation et partage des enjeux du territoire et élaboration une stratégie concertée, axée notamment sur la prévention, en collaboration des différents partenaires du milieu	
	Élaboration de nouveaux services, projets et outils pour avoir un plus grand effet sur le terrain, et ainsi contribuer à diminuer les risques de violence par arme à feu	

Annexe 11 – Ville de Trois-Rivières

VILLE DE TROIS-RIVIÈRES		181 593,57 \$
<p>Résumé</p> <p>Il existe sur le territoire de Trois-Rivières un nombre considérable de signalements au Directeur de la protection de la jeunesse sur une liste d'attente. De plus, dans des secteurs précis de la ville se trouvent des familles immigrantes ayant plusieurs enfants et ne sachant pas toujours vers quelles ressources se diriger pour solliciter de l'aide pour les jeunes.</p> <p>Une absence de services est constatée pour les cellules familiales où les problèmes et les défis nécessitent du soutien et de l'accompagnement pour développer les compétences familiales et parentales.</p> <p>Ainsi, les actions mises en place consistent à rencontrer les familles ciblées par différents partenaires institutionnels et communautaires pour leur offrir un service d'accompagnement pour outiller parents et jeunes à développer des compétences et éviter le décrochage, l'influence des gangs, la délinquance, la violence, etc. De plus, une mise à jour du portrait de la situation de la violence, du décrochage et du niveau de sécurité à Trois-Rivières est en cours pour cibler les actions à réaliser sur le territoire.</p>		
Situation initiale	Actions mises en œuvre	
<p>Le taux de jeunes contrevenants, de jeunes du secondaire qui consomment de l'alcool de façon excessive est plus élevé en Mauricie–Centre-du-Québec que pour le reste de la province. Il en est de même pour l'indice de détresse psychologique et le fait, pour les filles du secondaire, d'avoir vécu une relation sexuelle forcée.</p> <p>De plus, le taux de signalements traités et retenus par le CIUSSS est en augmentation sur le territoire trifluvien. Plusieurs secteurs de la ville ont un indice de défavorisation très élevé.</p> <p>Dans le cadre du FBCS, les actions mises en place visent à développer les compétences parentales et à travailler en étroite collaboration avec les ressources du milieu pour établir des contacts et effectuer des recommandations.</p>	<p>Tenue de séries de rencontres, par famille, pour discuter de différents thèmes (discipline, attachement, communication, etc.)</p>	
	<p>Mobilisation des partenaires des différentes tables pour s'assurer de travailler conjointement en mode prévention</p>	
	<p>Mise à jour du portrait de la situation à Trois-Rivières, en lien avec les signalements, le décrochage, la violence, les dépendances, etc.</p>	

Annexe 12 – Projets financés au Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité (FBCS)

Résumé de projets

VILLE DE SAINT-ANTONIN

La Ville de Saint-Antonin bonifiera deux mesures associées à son programme de soutien communautaire jeunesse dans le but d'améliorer les services de proximité associés aux jeunes. Pour ce faire, le Local des jeunes de Saint-Antonin (MDJ) et Services Jeunesse La Relève proposeront des occasions d'aménager les temps libres après l'école afin de contrecarrer l'émergence de certaines problématiques et de soutenir davantage les familles. Ces moments permettront d'agir sur les facteurs de protection contre la délinquance et favoriseront l'acquisition d'aptitudes prosociales.

MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Les travailleurs de rue rencontrent des personnes âgées de 12 à 35 ans sur l'ensemble du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup. Il s'agit d'un service d'aide psychosocial confidentiel et accessible à tous. Il vise à joindre les personnes vulnérables et à risque d'adopter des comportements antisociaux et/ou délinquants de manière à agir de façon préventive ou en réduction des méfaits. Le financement obtenu permettra de bonifier le service offert et d'assurer la présence d'un deuxième travailleur de rue sur le territoire.

VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

Le projet de la Ville de L'Ancienne-Lorette vise à produire un diagnostic local de sécurité pour cibler les problèmes et les personnes qui y sont vulnérables, et pour réaliser un plan d'action conséquent avec l'ensemble des partenaires. Pour ce faire, une table de concertation avec les parties prenantes sera mise sur pied dans le but de déterminer des solutions à intégrer à un plan d'action ciblant les problèmes mentionnés dans le diagnostic.

MRC DE PORTNEUF

Les intervenants régionaux ont dénoté plusieurs problèmes en lien avec la clientèle jeunesse sur le territoire de la région de Portneuf, comme le manque de tolérance envers les adolescents dans les endroits publics, la recrudescence de regroupements dans les lieux isolés et non sécuritaires, la polyconsommation et les comportements à risque qui en découlent et la hausse du nombre de méfaits publics. Le projet régional de travailleurs de milieu est une solution concrète qui permettra à l'ensemble du territoire d'offrir un service de prévention, d'accompagnement et de résolution de problèmes aux jeunes du territoire.

VILLE DE GRACEFIELD

Depuis plusieurs années, la Ville de Gracefield est aux prises avec des problèmes de vandalisme et de vol dans les lieux publics et les infrastructures municipales. Conjointement avec les organismes de la

communauté, la Ville souhaite mettre en relation les différentes données et les constats liés aux problèmes de sécurité sur le territoire afin de réaliser un diagnostic local de sécurité ainsi qu'un plan d'action.

MRC D'ARGENTEUIL

Le projet vise à assurer la poursuite des travaux prévus au plan de prévention de la criminalité en maintenant en poste l'agente de développement pour coordonner, susciter, soutenir et évaluer des actions ciblées par la communauté. Pour renforcer les actions et les initiatives d'intervention auprès des jeunes, la communauté souhaite aussi se doter d'un intervenant de milieu jeunesse qui ira à la rencontre des jeunes sur l'ensemble du territoire. Sous la coordination d'une maison des jeunes, il sera en poste en soirée, du printemps à l'automne, à raison d'une vingtaine d'heures par semaine. D'autres actions viseront la prévention de la violence conjugale et familiale ainsi que la maltraitance envers les aînés et la sécurité des milieux.

VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac retient les services d'un chargé de projet responsable de piloter les travaux permettant d'établir un diagnostic de sécurité ainsi que l'élaboration d'un plan d'action pour prévenir les différentes formes de criminalité présentes dans la communauté. Un comité dont les membres proviendront de l'organisation municipale, de la Régie de police, de l'école secondaire et de certains organismes communautaires sera mis sur pied pour réaliser ce mandat.

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

Le projet consiste à outiller les différents milieux que fréquentent les personnes âgées de la ville de Sainte-Catherine pour cibler celles qui vivent de l'isolement ou de la vulnérabilité et les diriger vers les bonnes ressources. Les objectifs sont de continuer à déployer le travail de milieu dans les villes de Sainte-Catherine et de Candiac ainsi que d'outiller les jeunes et leurs parents pour qu'ils connaissent mieux le vapotage de cannabis (« waxpen ») et ses effets sur la santé et la réussite scolaire. À cela s'ajoutent des repas santé destinés aux enfants défavorisés pour les aider à mieux réussir à l'école et l'orientation de familles vers des ressources d'aide selon leurs besoins.

VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

La Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu souhaite que les personnes vulnérables de tous âges qui se trouvent en situation d'itinérance aient accès à un service de travail de rue dans les secteurs ciblés. La Ville mandatera notamment l'organisme Passe-moi la *puck*, qui a vu le jour en juin 2022 à la suite d'une concertation historique du milieu. Cet organisme a pour mission d'accompagner les personnes et la communauté pour leur mieux-être au quotidien. Ce soutien financier vise l'embauche d'un travailleur de rue qui assurera une présence pour la prochaine année et contribuera à mettre en place des actions concrètes pour accompagner cette clientèle, en plus d'améliorer le sentiment de sécurité de la population en général.

